

OBJECTIF ET CONTENU

Ce cours consiste en une exploration appliquée de « diverses formes d'écriture ». Ainsi, chaque semaine, des contraintes théoriques, techniques et thématiques seront présentées en guise de consignes pour les compositions. Les étudiantes et les étudiants seront aussi amenés à exercer leur sens critique envers leurs textes et ceux de leurs pairs.

Chaque semaine, des textes de création seront présentés et commentés par des analyses préparées. Une discussion autour des problématiques ainsi soulevées suivra chaque présentation. (Un calendrier des textes et des commentaires sera établi au début du trimestre pour assurer le bon équilibre des séances.)

Chaque séance comprendra également une présentation théorique qui fournira les consignes des prochains textes à composer et à commenter.

À l'occasion, des ateliers d'écriture pourront être proposés pour maîtriser des procédés déjà expliqués ou pour explorer d'autres thématiques.

La présence à la première séance est très importante.

BIBLIOGRAPHIE

Des fichiers seront déposés sur Studium chaque semaine. Ils comprendront des citations, de courts extraits, des références bibliographiques et des présentations théoriques.

ÉVALUATION

- Courts textes (nombre à déterminer, probablement trois ou quatre) : 45 %
- Texte final : 20 %
- Commentaires écrits (nombre à déterminer, probablement deux ou trois) : 30 %
- Participation aux discussions et aux ateliers, assiduité et ponctualité : 5 %

TOUT TEXTE DE CRÉATION REMIS DOIT AVOIR ÉTÉ COMPOSÉ UNIQUEMENT POUR LE COURS FRA1710B. VOUS NE POUVEZ PAS REMETTRE UN TEXTE DÉJÀ RÉDIGÉ PUIS RETRAVAILLÉ, MÊME S'IL N'A JAMAIS ÉTÉ PUBLIÉ.

Intégrité

L'Université de Montréal s'est dotée de deux règlements disciplinaires sur la fraude et le plagiat, un qui s'adresse aux étudiants de premier cycle et l'autre à ceux des cycles supérieurs :

<https://integrite.umontreal.ca/boite-a-outils/les-reglements>

PLAGIAT

Le **plagiat** est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui, volontairement ou non.
La **fraude** est un acte de tromperie accompli dans le but d'obtenir un avantage personnel, parfois au détriment des autres.

Notez bien : Conformément aux règlements de l'Université de Montréal, constitue une infraction le fait pour un étudiant ou une étudiante de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute **tentative** de commettre ces actes;
- b) toute **participation** à ces actes;
- c) toute **incitation** à commettre ces actes;
- d) tout **complot** avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'il n'est pas commis ou s'il l'est par une seule des personnes ayant participé au complot.

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/definitions-generales/>

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site internet suivant :

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>